ANNEE D'OBTENTION : 20

TEST PASS-NAUTIQUE

Arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité**.**

Cette attestation a été délivrée suite à la réussite du TEST "PASS NAUTIQUE" conformément à l'arrêté du 28/02/22 à :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Etablissement scolaire :

Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement.

Fait à ,

le

Professeur (nom et signature)